

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin  
75011 PARIS  
Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web : <https://www.codinf.fr>



## ENQUÊTE CODINF 2023 SUR L'ÉVOLUTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Rappel du lien vers l'enquête

### ASSISES DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Les intervenants nous ont délivré plusieurs messages fort importants ;  
La Banque de France a élargi son étude des bilans 2022 à plus d'un million de micro-entreprises.

- Les délais moyens clients et fournisseurs 2022 sont en baisse de 2 jours.
- 55% des grandes entreprises (GE) payent avec retard (60% en 2021), dont **15 milliards** (12 milliards en 2021) impactent les **PME**, soit **4 jours de leur CA**.
- Elle a accru les examens du comportement payeur des plus grandes et le nombre de dégradations de leur cotation financière : **5 000 examinées et 635 dégradées en 2023** contre 1 680 examinées et 251 dégradées en 2022.

La ministre chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme **veut communiquer personnellement auprès des médias pour attaquer la réputation des mauvais payeurs** car « les TPME sont les premières à payer et les dernières à l'être : c'est parce qu'on est petit qu'on nous paye en retard et qu'on a du mal à se défendre ». Elle caresse le projet de **publier les délais de paiement des collectivités territoriales**, car nul n'est exempté du respect des délais de paiement. En 10 ans, la DGCCRF a infligé 1800 amendes administratives pour 140 millions. **Les 30 millions du 1<sup>er</sup> semestre 2023 représentent donc plus du quadruple de la moyenne !**

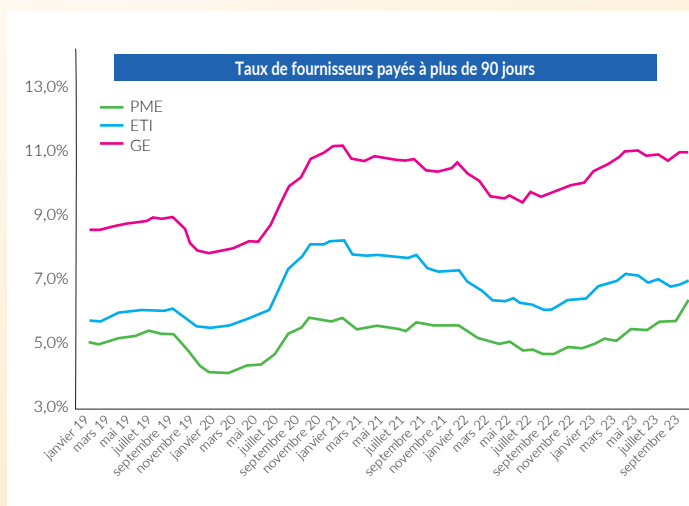


TABLEAU 1	Comparatif annuel sur la période : janvier-octobre				
	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Nombre d'inscriptions privilégié de la sécurité sociale	94 274	26 661	950	3 523	15 846
Montant privilèges de la sécurité sociale	3,03 milliards d'€	1,9 milliards d'€	78 millions d'€	190 millions d'€	1,05 milliard d'€
Nombre d'inscriptions privilégié du Trésor	12 000	4 034	3 960	4 196	4 672
Montant privilèges du Trésor	3,02 milliards d'€	2,09 milliards d'€	4,02 milliards d'€	2,8 milliards d'€	2,7 milliards d'€
TABLEAU 2	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Nombre d'affaires en injonction de payer	60 588	61 413	65 923	107 851	145 507
Nombre d'affaires nouvelles au fond	45 414	34 922	44 862	42 958	47 774
Nombre d'affaires en référé	14 907	12 795	14 130	13 759	16 850
TABLEAU 3	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Demande d'ouverture de procédure (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation)	2 621	1 681	1 960	3 194	3 476
Ouverture de mandat ad hoc	1 451	1 019	1 073	1 765	1 788
Conciliation (ouverture)	1 123	1 206	1 268	1 753	2 078

Altres a mis l'accent sur la forte **dégradation de la ponctualité de paiement des PME** : en 1 an, +34% de hausse du nombre de fournisseurs payés au-delà de 90 jours. Ce taux de retard « délinquant » avoisine 7%, autant que les ETI, ce qui traduit de nettes difficultés de trésorerie...

Infogreffe fait ressortir que **l'inscription de privilèges de la Sécu remonte depuis 2 ans** mais reste très en-deçà du niveau d'il y a 4 ans. Le montant de ceux du Trésor est presque comparable (Tableau 1).

NB : depuis 2019, le Trésor n'a l'obligation d'inscrire son privilège que si la créance concernée dépasse 200 000 €.

**Par rapport à 2019, le contentieux judiciaire sur dossier (IP) a augmenté de 142%**, beaucoup plus que les assignations en urgence (référés : +14%) et que celles au fond (+5%) (Tableau 2).

**Par rapport à 2019, la procédure amiable de conciliation a crû de 85%** alors que les défaillances ont crû de 33% (Tableau 3).

# LES RENCONTRES ALTARES : DÉFAILLANCES ET RETARDS DE PAIEMENT

55 000 défaillances attendues en France à fin 2023, au niveau de 2019 (avant Covid). Précisions :

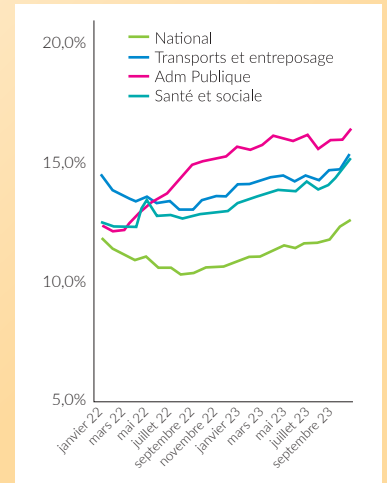
- les **PME** défaillantes sont aussi nombreuses qu'en 2008 ;
- le **bâtiment** ne résiste plus aussi bien ;
- l'**habillement** tient bon, contrairement aux **métiers de bouche**, à l'**aide à domicile** et aux **services à la personne** (2023 a été la pire année pour la coiffure) ;
- la vigilance s'impose vis-à-vis de l'**industrie** manufacturière, la **mécanique**, le **traitement des déchets** et les services aux entreprises (**relation presse, publicité, communication**)

Les paiements publics les plus problématiques concernent les **métropoles** et les **hôpitaux**.

La corrélation entre les retards de paiement et les défaillances est ardue à établir exactement mais évidente :

- pour une entreprise réalisant un CA de 50M€, un **retard moyen de 10 jours coûte 181K€ par an** au taux moyen actuel de découvert en compte de 13%
- le **recouvrement coûte 20%** en moyenne du montant des factures payées en retard
- en plus de la Santé, 2 secteurs ci-contre affichent plus de **15% de fournisseurs en retard > 30 jours**.

NB : l'exemple italien montre que la facturation électronique ne résout pas les retards de paiement car leur niveau en 2023 est le même qu'en 2019...



## LA RESTAURATION EN DÉCONFITURE

Les fermetures longues imposées au motif du Covid-19, le télétravail qui à la fois accentue le manque de main d'œuvre et réduit le nombre de consommateurs à proximité, l'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat et enfin, le remboursement des prêts PGE, particulièrement compliqué dans ces conditions, engendrent fermetures et défaillances.

## AGGRAVATION DES RETARDS DE PAIEMENT POUR LES PETITES ENTREPRISES

En 2023, selon une étude Coface, les entreprises françaises ont accordé un délai moyen de paiement à leurs clients de 48 jours (32 jours en Allemagne, 46 jours en Pologne, 81 jours en Chine et 66 jours dans le reste de l'Asie).

95% des TPE françaises accordent des délais, mais plus courts, car **35%** offrent des délais **inférieurs à un mois**, contre environ 10% pour les autres tailles d'entreprises.

**70% des TPME** ont constaté un **allongement de ces retards**, contre 53% des ETI et des grandes entreprises et la grande majorité déclare que les **retards de paiement ont été plus fréquents** qu'en 2022. Le retard de paiement moyen atteint **42 jours** pour les **TPE**, **38 jours** pour les **PME** et **26** pour les **entreprises de plus grande taille**. **54% des TPE ont subi des retards de paiement supérieurs à un mois, 20% déclarant des retards supérieurs à deux mois.**

À noter que, parmi les raisons évoquées, les entreprises estiment que ces retards de paiement sont surtout **délibérés dans un objectif d'optimisation de la trésorerie (41%)** et accessoirement dus aux **difficultés financières de leurs clients (27%)**.

## L'U.E. RÉPOND À CÔTÉ DE LA QUESTION

Le projet de directive européenne sur les délais de paiement fait l'unanimité contre lui en France car, s'il pose un vrai problème, il ne suggère aucune solution efficace.

Ses attendus sont fondés sur les **retards de paiement** dans les différents pays mais la mesure principale vise à **réduire les délais de paiement** de façon uniforme, ce qui est contraire aux spécificités sectorielles. Toutes les autres sont de bon aloi mais l'échec relatif à ce jour de l'expérience française depuis plus de dix ans nous font douter de leur efficacité. Sauf exception, les mauvais payeurs semblent en effet avoir intégré dans leurs prix le risque d'amende administrative... La seule démarche vertueuse est du côté du Label «Relations fournisseurs et achats responsables» (RFAR) créé en France depuis 2012 et qui fédère près d'une centaine d'entités, publiques et privées, représentant environ **150 milliards d'euros d'achats annuels**.

## RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
865 000 €	JC DECAUX FRANCE	62204450100139	24/11/2023
800 000 €	SANOFI WINTHROP INDUSTRIE	77566225700150	24/11/2023
196 000 €	SAS EUROVIA CENTRE LOIRE	77559249600068	23/11/2023
120 000 €	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE (CRCAM)	44024246900011	23/11/2023
82 000 €	THE VALPSTAR NANTES CORPORATION SAS	32046017300026	23/11/2023
73 000 €	ALVEA	32495819801428	23/11/2023
60 000 €	HYPRED	33050741900050	23/11/2023
54 000 €	HOWMET FIXATIONS SIMMONDS	3204433900055	23/11/2023
36 000 €	BRINK'S FRANCE SAS	67200963600115	23/11/2023
30 000 €	RODIS	41227025800038	23/11/2023
30 000 €	SONEPAR	82448465300012	23/11/2023
28 000 €	GSF STELLA	50210747700114	23/11/2023
25 000 €	VITAPRIM	38484701800031	23/11/2023
16 000 €	ITESA	31198093200108	23/11/2023
16 000 €	IKO SAS	38922568100011	23/11/2023
15 000 €	GROUPE HELIOS	42189620000514	23/11/2023
14 000 €	LSI MEDICAL ORTHOPEADICS	51911623000011	23/11/2023
12 000 €	SOITEC	38471190900034	23/11/2023
12 000 €	WIAME	34264550400016	23/11/2023
10 000 €	EUROPE SNACKS	37868946700017	23/11/2023
10 000 €	Le FOURNIL DU VAL DE LOIRE	40033373800013	23/11/2023
3 000 €	PAMYVEVE	35073770600027	23/11/2023
3 000 €	TOURNAINE EMBALLAGE RECYCLAGE	39163091000019	23/11/2023
2 000 €	GIROUT VIANDES	81391535200013	23/11/2023

## PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Comité de labellisation « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » du 14 novembre
- Assises des délais de paiement (AFDCC+FIGEC) du 9 novembre
- «Quelles tactiques opérer pour lutter contre les retards de paiement ?» le 16 novembre
- Journée Nationale des Métiers du DLR le 29 novembre
- «Les entreprises françaises en 2023 : bilan et perspectives ?» Rencontres Altares du 1<sup>er</sup> décembre